

AVIS D'APPEL À CANDIDATURES

**Renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)
Ville de CLAIX 38640**

Le Maire de la commune de Claix a l'honneur d'informer les associations concernées par l'action sociale du renouvellement du Conseil d'Administration (CA) du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour la durée du nouveau mandat municipal.

Conformément à l'article L. 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF), le Conseil d'Administration du CCAS doit comprendre des membres nommés par le Maire, parmi lesquels doivent obligatoirement figurer des représentants des catégories d'associations suivantes :

Section I : Catégories d'associations tenues de faire des propositions :

- Un représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.
- Un représentant des associations de personnes handicapées du département.
- Un représentant des associations de personnes âgées et de retraités du département.
- Un représentant des associations familiales, proposé par l'Union Départementale des Associations Familiales (UDAF).

Section II : Conditions de candidature :

Les associations mentionnées aux points 1, 2 et 3 sont invitées à proposer au Maire une liste comportant, sauf impossibilité dûment justifiée, au moins trois personnes répondant aux conditions légales.

Les candidats proposés doivent :

- Ne pas être membres du Conseil Municipal.
- Participer à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.
- Ne pas être fournisseurs de biens ou de services au CCAS.

Section III : Modalités de dépôt et délai de forclusion :

Les propositions de candidatures, formulées par écrit sur papier à en-tête de l'association, doivent être adressées à l'attention de Monsieur le Maire, Président du CCAS, et déposées à l'adresse suivante :

Mairie Place Hector Berlioz 38640

La date limite de dépôt des propositions est fixée au : **17 Avril 2026.**

Toute candidature reçue après cette date sera considérée comme irrecevable.

Le Maire choisira librement les membres nommés parmi les propositions faites par les associations.

Fait à Claix, le Jeudi 2 Avril 2026



Le Maire, Président du CCAS
Christophe REVIL

